

Canada  
Province de Québec  
Comté de Gatineau  
Municipalité de  
Cayamant

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 12 mai 2015 à 19h00 à la salle municipale de Cayamant, 6 chemin Lachapelle.

Sont présents: Raymond Blais, Lise Crêtes, Robert Gaudette, Nicolas Malette

Absent : Philippe Labelle et Darquise Vallières

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Chantal Lamarche, le directeur général, Stéphane Hamel, occupe le siège de secrétaire d'assemblée.

**AR15-05-115**

**Ouverture de la séance**

Le conseiller, Nicolas Malette, propose et il est résolu que la présente séance soit ouverte.

Adoptée unanimement

**AR15-05-116**

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

La conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par le directeur général avec les ajouts suivants :

- 1) Congé férié du 1<sup>er</sup> juillet
- 2) Appareil respiratoire
- 3) Chargé de Projet patinoire
- 4) Offre de service progîte

Adoptée unanimement

**AR15-05-117**

**Adoption des procès-verbaux**

La conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2015.

Adoptée unanimement

**AR15-05-118**

**Adoption des comptes payés et à payer et les rapports des revenus et dépenses au 30 avril 2015**

Le conseiller, Raymond Blais, propose et il est résolu que les rapports des états des activités financières, les listes des comptes payés (67 160.59\$) et à payer (51 064.20\$) soient approuvées. Les factures ont été vérifiées par les conseillers, Nicolas Malette et Lise Crêtes. Les comptes payés, le rapport des journaux des salaires, les rapports des états des activités financières, les comptes à payer et le rapport financier (bilan) au 30 avril 2015.

Adoptée unanimement

**AVIS MOTION**

Le conseiller Nicolas Malette donne l'avis de motion à l'effet qu'un règlement d'emprunt pour l'achat des bacs à ordures et bacs à recyclage aux propriétaires concernés payable par facturation complémentaire sera déposée pour adoption à une séance ultérieure et qu'il y aura dispense de lecture.

AR15-05-119

**Mandat à la firme Concept HD**

Le conseiller, Raymond Blais, propose et il est résolu que la municipalité continue le mandat pour l'inspection détaillée d'un ruisseau avec la firme Concept HD au coût de 1250\$ plus taxes.

Adoptée unanimement

AR15-05-120

**Service de génie MRCVG**

Le conseiller, Robert Gaudette propose et il est d'accepter l'offre du service de génie de la MRCVG pour la préparation du plan de la nouvelle intersection du chemin menant au complexe municipal pour soumettre au MTQ au coût de 6960\$

Adoptée unanimement

AR15-05-121

**Modification du programme de rinçage d'embarcation et demande à la MRCVG**

**Attendu que** la a instaurer un projet pilote d'inspection et de rinçage d'embarcation en 2013 pour éliminer les risques de propagation dans le Lac Cayamant d'espèces envahissantes tel que les moules zébrée, les moules quagga, les gobies à tâches noires et la myriophylle à épis;

**Attendu que** plusieurs lacs et ruisseaux se déversent dans le lac Cayamant et que la municipalité n'a pas de programme de rinçage d'embarcations pour l'ensemble des lacs, rivières et ruisseaux pour l'ensemble de son territoire faute de budget;

**Attendu qu'il** existe plus d'une centaine de rampes de mise à l'eau privées sur les rives du lac Cayamant et des autres lacs situés sur le territoire de la municipalité;

**Attendu que** pour faire respecter le règlement municipal # 231-14 intitulé Obligation d'inspection et de rinçage des embarcations nautiques et d'éliminer les risques de propagation d'espèces envahissantes, la municipalité se devrait obligatoirement d'embaucher plusieurs rinceurs d'embarcations et surveillants sur tous les lacs et rivières situés sur le territoire de la municipalité;

**Attendu que** le regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée de la Gatineau fournit des efforts considérables à la lutte aux espèces envahissantes;

**Attendu que** certaines municipalités voisines ont manifesté un désir d'implanter un programme similaire pour la protection de leurs lacs et cours d'eau;

**Attendu qu'il** serait beaucoup plus facile d'instaurer un programme régional avec stations de rinçage d'embarcations aux entrées routières de la MRC Vallée-de-la Gatineau;

**Attendu qu'à** plusieurs municipalités pour un tel projet commun réduiraient leur frais d'implantation, de gestion et d'opérations;

**Attendu qu'un** tel projet contribuerait à la création de plusieurs emplois et que la MRC Vallée-de-la-Gatineau serait la pionnière au Québec et deviendrait un modèle d'exemple;

**En conséquence**, le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu de suspendre le programme d'inspection et de rinçage d'embarcations et de continuer le programme de prévention avec l'embauche d'un étudiant et de demander à la MRC Vallée-de-la Gatineau de sonder l'intérêt des autres municipalités et si pertinent d'instaurer un programme de rinçage d'embarcations régional, d'envoyer copie de cette résolution aux autres municipalités de la MRC Vallée-de-la-Gatineau et au regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la Gatineau et de solliciter leur appui

Adoptée unanimement

Note au procès-verbal

Je Stéphane Hamel, Directeur général de la Municipalité de Cayamant a déposé le certificat pour la tenue de registre qui a eu lieu le 21 avril 2015 pour le règlement 237-15.

**Note au procès-verbal** Je Stéphane Hamel, Directeur général de la Municipalité de Cayamant a déposé le certificat pour la tenue de registre qui a eu lieu le 21 avril 2015 pour le règlement 238-15.

**AR15-05-122** **Retrait du règlement #237-15 intitulé règlement modificateur au règlement de zonage 05-91 pour la zone V125 du plan 83040**

La conseillère Lise Crêtes propose et il est résolu que suite à la tenue registre et que la demande de gens habile à voter pour la demande de référendum a été atteint que la municipalité ne désire pas faire de référendum, fasse le retrait du règlement # 237-15 intitulé règlement modificateur au règlement de zonage 05-91 pour la zone V125 du plan 83040.

Adoptée unanimement

**AR15-05-123** **Retrait du règlement #238-15 intitulé règlement modificateur au règlement de zonage 05-91 pour la zone V126 du plan 83040**

Le conseiller Raymond Blais propose et il est résolu que suite à la tenue registre et que la demande de gens habile à voter pour la demande de référendum a été atteint que la municipalité ne désire pas faire de référendum, fasse le retrait du règlement # 238-15 intitulé règlement modificateur au règlement de zonage 05-91 pour la zone V126 du plan 83040.

Adoptée unanimement

**AR15-05-124** **Dépôt du rapport de la Commission Godbout – Opposition aux mesures proposées visant à abolir le crédit d'impôt pour pompiers volontaires**

**Considérant** la proposition de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise (Commission Godbout) d'abolir le crédit d'impôt pour les pompiers volontaires;

**Considérant** que cette disposition fiscale, instaurée il y a 4 ans, permet aux pompiers ayant effectué moins de 200 heures de services de demander un crédit d'impôt de 480\$, soit l'équivalent de 16% d'un montant de 3000\$;

**Considérant** que l'abolition de ce crédit d'impôt pourrait compliquer le recrutement de nouveaux pompiers, plusieurs pompiers volontaires bénéficiant actuellement de cet avantage;

**Considérant** la recommandation des membres du comité de Sécurité incendie de sa rencontre tenue le 7 avril 2015 dans ce dossier.

**En conséquence**, le conseiller Robert Gaudette propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la Gatineau informe le gouvernement provincial de son opposition aux mesures proposées visant à abolir le crédit d'impôt pour pompiers volontaires, cet avantage favorisant le recrutement de pompiers en région.

Adoptée unanimement

**AR15-05-125** **Résolution concernant les séances de conseil**

La conseillère Lise Crêtes propose et il est résolu que le conseil municipal ne tiendra pas de séance de conseil les jours de fin semaine ou fériés ni le vendredi.

Adoptée unanimement

AR15-05-126

**Embauche conjointe de Marc Grégoire avec la municipalité de Blue Sea**

La conseillère, Lise Crêtes propose et il est résolu que la municipalité embauche conjointement avec la Municipalité de Blue Sea Monsieur Marc Grégoire à titre de chargé de projet pour le projet d'un sentier de VTT reliant le Mont-Cayamant au Mont-Morissette au coût de 975\$ plus taxes applicables.

Adoptée unanimement

AR15-05-127

**Adoption du règlement 243-15 sur le traitement des pompiers**

Le conseiller, Robert Gaudette propose et il est résolu que la municipalité adopte le règlement 243-15 sur le traitement des pompiers.

Canada  
Province de Québec  
Comté de Gatineau  
Municipalité de Cayamant  
MRC Vallée-de-la-Gatineau

Règlement no. 243-15

Règlement sur le traitement des Pompiers, Premiers intervenants/ Premiers répondants.

Attendu Que la municipalité de Cayamant désire adopter un règlement sur le traitement des pompiers (premiers intervenants/ premiers répondants);

Attendu Qu'un avis de motion a été donné à une session régulière de conseil municipal, soit le 15 février 2015;

Attendu que le présent règlement abroge le règlement #217-12 et tout règlements antérieurs portant sur le traitement des pompiers;

À CES CAUSES, il est ordonné et statué par règlement portant le numéro 243-15 ce qui suit :

ARTICLE 1 Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Allocation et rémunération

Le directeur service incendie :

Le taux horaire du directeur est fixé dans le cadre de ses activités à 23,00 \$/heure.

Officiers

Le taux horaire des officiers est fixé dans le cadre de leurs activités à 18,50 \$ / heure

Pompiers formés

Le taux horaire d'un pompier formé est fixé, en tout temps, dans le cadre de ses activités à 16,44\$/heure.

Pompiers volontaires :

La rémunération d'un pompiers volontaires est fixée, en tout temps, dans le cadre de ses activités à 15,41\$/heure.

Les heures d'études ne sont pas rémunérées.

Rémunération pour sortie de nuit :

Taux horaire nuit de (23h00 à 6h00) – selon l'échelle salariale en vigueur  
S'il y a un incendie de nuit d'une durée de plus de (2) heures, les pompiers seront payés pour (8) heures.

S'il y a un incendie de nuit de moins de (2) heures les pompiers seront payés pour (4) heures.

#### ARTICLE 3 Déplacement

Lors d'un appel incendie, les salaires seront payés pour un minimum de deux (2) heures;

Lors d'un appel de premiers intervenants / premiers répondants, un frais de déplacement de 25.00\$ sera alloué aux trois premiers intervenants arrivés sur les lieux de l'intervention. Tous déboursés supplémentaire seront à la discrétion du directeur du service incendie.

#### ARTICLE 4 Versement

Le versement de la rémunération sera effectué mensuellement.

#### ARTICLE 5 Tarification

Le pompier volontaire dûment autorisé au préalable a droit au remboursement des dépenses de déplacement selon une allocation au taux décrété par le conseil municipal pour le remboursement d'une telle dépense à l'égard des employés municipaux.

Frais de repas :

Selon le règlement 226-13 intitulé : Règlement établissant les remboursements des frais de repas et déplacement pour les élus et employés de la Municipalité de Cayamant.

Frais de séjour :

Selon les barèmes et coûts exigés par l'établissement d'hébergement et les frais de stationnement.

Frais d'inscription :

Tous les frais d'inscription à un congrès, un colloque, un séminaire, à des cours de formation, ou autres activités du même genre, seront payés par la Municipalité lorsque le conseil aura autorisé l'inscription au préalable.

Réclamation des dépenses :

Pour réclamer le remboursement d'une dépense autorisée, le pompier volontaire devra présenter au directeur général et secrétaire-trésorier le formulaire fourni par la Municipalité dûment complété et signé. Devront être jointes à ce formulaire, les pièces justificatives suivantes :

- A) Frais de déplacement : utilisation d'un véhicule automobile, nombre de kilomètres parcourus.
- B) Frais de repas : la facture attestant la dépense.
- C) Frais de séjour : la facture attestant la dépense.
- D) Frais de stationnement : la facture attestant la dépense ou le reçu.

#### ARTICLE 6 Source de financement

Les montants requis pour payer les rémunérations des pompiers volontaires et premiers intervenants / premiers répondants seront pris à même le fonds général de la Municipalité et un montant suffisant sera approprié annuellement au budget à cette fin.

#### ARTICLE 7

Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

\_\_\_\_\_  
Chantal Lamarche  
Maire

\_\_\_\_\_  
Stéphane Hamel  
Directeur général

Adoptée unanimement

AR15-05-128

#### SCRI 2014

Le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu d'informer le coordonnateur en prévention en incendie de la MRCVG Monsieur Benoît Chartrand en remplacement de Monsieur Sylvain Pépin et le ministre de la sécurité publique que le conseil municipal de Cayamant a pris connaissance du rapport du schéma de risque en incendie 2014

déposé par le directeur en service incendie de Cayamant Monsieur Yves Brousseau et ce conformément à l'article 35 de la loi sur la sécurité incendie et que le rapport 2014 soit acheminé au Ministre de la sécurité publique via la MRCVG à savoir M. Benoît Chartrand.

Adoptée unanimement

**AR15-05-129**

**Soumissions tontes de gazon 2015-2016-2017**

Le conseiller, Raymond Blais, propose et il est résolu d'octroyer la tonte de gazon 2015-2016-2017

La municipalité a reçu 3 soumissions soient :

Jonathan Bélisle	10 462.73\$ pour les 3 ans
Serge Lafond	16 950.00\$ pour les 3 ans
Entretiens JMC	18 245.25\$ pour les 3 ans

En conséquence le contrat est octroyé à monsieur Jonathan Bélisle.

Adoptée unanimement

**AR15-05-130**

**Soumission remise**

La conseillère, Lise Crêtes propose et il est résolu que la municipalité accepte la soumission de monsieur Yvon Imbeau pour la remise de 6pi X 8pi au montant de 1000.00\$, les autres soumissions Home dépôt 1 499\$ et 1 599\$, Réno Dépôt 1 247\$

Adoptée unanimement

**AR15-05-131**

**Projet de Camping**

Le conseiller, Robert Gaudette propose et il est résolu de continuer le processus de projet de camping municipal et de garder le montant affecté de 60 000\$ pour ce projet

Vote demandé :            Pour 3            Contre 1 Raymond Blais

Adoptée

**AR15-05-132**

**Demande à la Municipalité Régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau de modifier le schéma d'aménagement**

Attendu que suivant la Loi sur les compétences municipales, les municipalités peuvent faire certains développements économiques;

Attendu que la municipalité de Cayamant peut suivant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme faire une demande de modification du schéma d'aménagement;

Attendu que la municipalité de Cayamant souhaite se développer économiquement;

Attendu que la municipalité de Cayamant est une municipalité dévitalisée;

Attendu que la municipalité de Cayamant a un projet de création d'un camping municipal;

Attendu que la municipalité de Cayamant a reçu une subvention de 100 000\$ du programme national de la ruralité pour ce projet;

Attendu que ce projet serait bénéfique à l'ensemble des services de proximités de Cayamant et des environs;

Attendu que Cayamant pourrait créer environ 3 emplois avec la création d'un tel projet;

Attendu qu'il est souhaitable que les municipalités développent des projets afin de trouver d'autres sources de financement que les taxes municipales;

Attendu que les municipalités sont des entités gérées par un conseil municipal dûment élu de façon démocratique et que celui-ci a le pouvoir de prendre de telles décisions;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Lise Crêtes propose et il est résolu à la majorité de faire la demande à la Municipalité Régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau de modifier le schéma d'aménagement actuel afin d'affecter l'usage T-7 (récréotouristique et camping) aux zones V-125 et V-126 du plan 83040.

Adoptée

AR15-05-133

**Proposition Calendrier CHGA – mois de mars Cayamant**

Le conseiller Robert Gaudette propose et il est résolu que la municipalité accepte la proposition pour le calendrier CHGA au montant de 410\$ plus taxes.

Adoptée unanimement

AR15-05-134

**Participation Congrès Fédération des municipalité du Québec**

Le conseiller, Raymond Blais propose et il est résolu que la municipalité fasse l'inscription de 2 personnes au congrès de la FQM au coût de 695\$ par personnes + taxes.

Adoptée unanimement

AR15-05-135

**Embauche de David Cousineau**

La conseillère Lise Crêtes propose et il est résolu de faire l'embauche de David Cousineau pour le poste étudiant de technicien en environnement pour une durée de 7 semaines à raison de 40 heures par semaine.

Adoptée unanimement

AR15-05-136

**Demande de modification à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme du Québec**

**Attendu que** la municipalité de Cayamant est une municipalité dévitalisée d'une population de résidents permanents de 873 personnes;

**Attendu que** la municipalité de Cayamant a un projet de création d'un camping municipal;

**Attendu que** la municipalité de Cayamant a reçu une subvention de 100 000\$ du programme national de la ruralité pour ce projet;

**Attendu que** ce projet serait créateur d'au moins trois (3) emplois saisonniers et qu'il profiterait à l'ensemble des services de proximités de Cayamant;

**Attendu qu'au** prorata de population, 3 emplois à Cayamant est l'équivalent de 13 140 emplois pour la région métropolitaine de Montréal et de 2 630 emplois pour la région métropolitaine de Québec;

**Attendu que** la municipalité a tenu deux (2) registres le 21 avril 2015 pour deux (2) règlements visant d'une modification de zonage pour deux (2) zones afin d'y permettre la construction de terrains de camping;

**Attendu qu'au** moment de la tenue du registre le total de personnes pouvant signer le registre était de soixante-dix-sept (77) en grande majorité de résidents saisonniers soit 7,7% du total de la population de citoyens permanents;

**Attendu qu'il** y a eu manifestation de personnes en faveur, le 21 avril 2015, au complexe municipal de Cayamant, réclamant le droit pour l'ensemble de la population, de se prononcer pour des changements de zonage afin de permettre à la totalité de la population de juger de la réalisation des projets comme celui du camping municipal;

**Attendu qu'avec** un résultat soixante-sept (67) sur soixante-dix-sept (77) signataires pour la tenue d'un référendum, le conseil municipal se voit dans l'obligation de retirer ses deux (2) règlements modificateur au règlement de zonage considérant les coûts d'un tel référendum;

**Attendu qu'étant** donné que les personnes appelés à voter lors du référendum, est également limité au territoire touché et aux zones contiguës, ce référendum est à toute fins pratiques perdu d'avance;

**Attendu qu'une** grande majorité de citoyens qui voyaient des espoirs de développement économique dans la municipalité de Cayamant sont très déçus que le projet de camping soit abandonné;

**Attendu qu'avec** les contraintes actuelles de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme du Québec, les petites municipalités comme Cayamant ne pourront se développer économiquement;

**Attendu que** les petites municipalités peuvent suivant la loi sur les compétences municipales faire certains développements économiques;

**Attendu que** les municipalités sont des entités gérées par un conseil municipal dûment élu de façon démocratique;

**Attendu que** la démocratie est un principe de base de la province de Québec;

**Attendu que** dans les circonstances, le projet de développement économique serait possiblement bénéfique à l'ensemble de la population;

**En conséquence**, le conseiller Nicolas Malette propose et il est résolu que le conseil municipal de Cayamant demande au ministre des affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec et Ministre responsable de la région de la Montérégie Monsieur Pierre Moreau et à la Ministre de la justice du Québec, Ministre responsable de la Condition féminine, Ministre responsable de la région de l'Outaouais et Leader parlementaire adjointe du gouvernement Madame Stéphanie Vallée, de modifier la loi sur l'aménagement et l'urbanisme du Québec pour permettre à l'ensemble des citoyens des petites municipalités du Québec régie par le code municipal le pouvoir de se prononcer sur les règlements modificateurs au règlement de zonage afin que toute la population puisse décider pour le mieux-être de l'ensemble de leur municipalité, de demander l'aide de la MRC Vallée-de-la-Gatineau afin de solliciter leur appui et l'appui de l'ensemble des MRC du Québec, de l'Union des Municipalités du Québec et de la Fédération des Municipalités du Québec.

Adoptée unanimement

**AR15-05-137**

**Signature du contrat de travail de Martine Gravelle**

Le conseiller, Nicolas Malette propose et il est résolu que le Directeur général Stéphane Hamel et la mairesse Chantal Lamarche procède à la signature du contrat de travail de Martine Gravelle préventionniste en incendie et que le contrat est d'une durée de trois (3) ans à raison de 21 heures par semaine.

Adoptée unanimement

**AR15-05-138**

**Embauche temporaire pour la voirie**

Le conseiller, Robert Gaudette propose et il est résolu que la municipalité fasse l'embauche temporaire de monsieur Daniel Bourgeois à titre d'opérateur de machineries lourde et manœuvre pour une durée de 15 semaines à raison de 40 heures semaines.

Adoptée unanimement

**AR15-05-139**

**Embauche temporaire pour le service d'incendie et de la voirie**

Le conseiller Raymond Blais, propose et il est résolu que la municipalité fasse l'embauche temporaire de monsieur Yves Brousseau à titre de Directeur du service d'incendie et d'opérateur de machineries lourde et manœuvre pour une durée de 15 semaines à raison de 24 heures semaines

Adoptée unanimement

**AR15-05-140**

**Travaux compensatoire**

Le conseiller Robert Gaudette propose et il est résolu que la municipalité accepte que Monsieur Adrien Gauthier puisse faire des travaux compensatoires.

Adoptée unanimement



AR15-05-141

**Abonnement cellulaire chez Bell Canada**

La conseillère Lise Crêtes propose et il est résolu de faire l'abonnement cellulaire pour le Directeur du service d'incendie Yves Brousseau au montant de 40,35\$ par mois.

Adoptée unanimement

AR15-05-142

**Congrès régional de l'AFEAS régionale, région Hautes-Rivières**

Le conseiller Robert Gaudette, propose et il est résolu que l'inscription au congrès régional de l'AFEAS soit fait pour Chantal Lamarche, Darquise Vallières ainsi que Lise Crêtes au coût de 15\$ par personne.

Adoptée unanimement

AR15-05-143

**Demande de Serge Lafond**

Le conseiller Raymond Blais, propose et il est résolu d'accepter la demande de monsieur Serge Lafond pour la location de salle municipale gratuite avec permis de boisson qui est à leur frais pour le rallye de VTT du 23 mai 2015 dans le cadre d'une levée de fonds pour la patinoire.

Adoptée unanimement

AR15-05-144

**Demande de Madame Diane Madaire Prud'homme**

Le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu que le conseil refuse la demande de Madame Diane Madaire Prud'homme concernant la diffusion publique du document utiliser pour la demande de subvention 2014 pour le projet de camping municipal. Ce document n'est qu'un document de travail.

Adoptée unanimement

AR15-05-145

**Demande de Steve Brousseau**

Le conseiller Raymond Blais, propose et il est résolu d'accepter la demande de monsieur Steve Brousseau pour la location de salle municipale gratuite avec permis de boisson qui est à leur frais pour 20 juin dans le cadre d'un tournoi de pêche pour une levée de fonds pour l'ensemencement de dorés dans le lac Cayamant, pour l'école de Cayamant et pour la maison des jeunes de Cayamant

Adoptée unanimement

AR15-05-146

**Tournoi de Golf – Fondation Jean-Claude Branchaud**

Le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu que la municipalité participe au tournoi de Golf – fondation Jean-Claude Branchaud pour 3 souper seulement au coût de 50\$ chacun.

Adoptée unanimement

AR15-05-147

**Tournoi de Golf – Municipalité de Blue Sea**

Le conseiller Raymond Blais, propose et il est résolu que la municipalité ne participe pas au tournoi de golf de la municipalité de Blue Sea.

Adoptée unanimement

AR15-05-148

**Coopérative de solidarité Golf Maniwaki – Demande d'adhésion membre**

Le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu que la municipal n'adhère pas à la Coopérative de solidarité Golf Maniwaki.

Adoptée unanimement

AR15-05-149

**Envoie d'une lettre de remerciement à la Paroisse St-Roch**

Le conseiller Robert Gaudette, propose et il est résolu que la municipalité envoie une lettre de remerciement à la Paroisse St-Roch.

Adoptée unanimement

AR15-05-150

**Congé férié du 1<sup>er</sup> Juillet 2015**

Le conseiller Nicolas Malette propose et il est résolu que la municipalité déplace le congé férié du 1<sup>er</sup> juillet au 29 juin 2015.

Adoptée unanimement

AR15-05-151

**Appareils respiratoires**

Le conseiller Raymond Blais propose et il est résolu que la municipalité fasse l'acquisition de 4 appareils respiratoires usagés de la compagnie Arsenal au coût de 2250\$ chacun plus les taxes applicables.

Adoptée unanimement

AR15-05-151

**Offre de service Progîte-Chargé de projet Patinoire**

Le conseiller Nicolas Malette propose et il est résolu que la municipalité accepte l'offre de service de PROGÎTE à titre de chargé de projet pour la patinoire au coût de 2100\$ plus taxes.

Adoptée unanimement

**Une période de questions à eu lieu**

AR15-05-152

**Fermeture de la séance**

Le conseiller, Nicolas Malette, propose et il est résolu que la présente séance soit close à 20h00.

---

Chantal Lamarche  
Mairesse

---

Stéphane Hamel  
Directeur général